

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 97.00.211.001.0 DU 8 AVRIL 1997

Règle A.R.M.
pour cuves de chais
(CLASSE II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

Société A.R.M., ZI, 11-12, rue du Lugan, 33130 Bègles (France).

OBJET

Le présent certificat transfère à la société A.R.M. le bénéfice de l'approbation C.E.E. de modèle accordée à la société Pierre THEIN, 58, rue des Alpes, 38290 La Verpillière, par le certificat suivant :

- certificat n° 93.00.211.005.0 du 28 juin 1993 (1) relatif à la règle millimétrique THEIN pour cuves de chais.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

A l'exception de la marque d'identification BE38 (marque de la société Pierre THEIN) qui est remplacée par la marque CR 33, les inscriptions réglementaires apposées sur le début de la mesure sont inchangées.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 juin 2003, limite de validité du certificat n° 93.00.211.005.0 précité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1993, page 805.